



---

# VILLE DE QUÉBEC

Arrondissement Les Rivières

---

RÈGLEMENT R.A.2V.Q. 141

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE  
L'ARRONDISSEMENT LES RIVIÈRES SUR LE ZONAGE ET  
L'URBANISME RELATIF AU TERRITOIRE DE L'ANCIENNE  
VILLE DE QUÉBEC RELATIVEMENT AUX ZONES 1513-  
PR-248.06, 1591-HP-266.42 ET 1567-CI-213.03**

---

**Avis de motion donné le 12 février 2008  
Adopté le 8 avril 2008  
En vigueur le 8 mai 2008**

---

## **NOTES EXPLICATIVES**

*Ce règlement modifie le Règlement de l'arrondissement Les Rivières sur le zonage et l'urbanisme relatif au territoire de l'ancienne Ville de Québec relativement aux zones 1513-PR-248.06, 1591-HP-266.42 et 1567-CI-213.03 situées à l'ouest de l'autoroute Laurentienne et de part et d'autre du boulevard des Gradins.*

*La zone 1513-PR-248.06 est agrandie à même une partie de chacune des zones 1591-HP-266.42 et 1567-CI-213.03 qui sont réduites d'autant. Les usages autorisés dans cette zone sont ceux des groupes Public 1 - à clientèle de voisinage, Public 2 - à clientèle de quartier et Public 3 - à clientèle locale.*

## **RÈGLEMENT R.A.2V.Q. 141**

### **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT LES RIVIÈRES SUR LE ZONAGE ET L'URBANISME RELATIF AU TERRITOIRE DE L'ANCIENNE VILLE DE QUÉBEC RELATIVEMENT AUX ZONES 1513- PR-248.06, 1591-HP-266.42 ET 1567-CI-213.03**

LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT  
LES RIVIÈRES, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le plan de zonage du *Règlement de l'arrondissement Les Rivières sur le zonage et l'urbanisme relatif au territoire de l'ancienne Ville de Québec*, VQZ-3, et ses amendements, est modifié par l'agrandissement de la zone 1513-PR-248.06 à même une partie de chacune des zones 1591-HP-266.42 et 1567-CI-213.03 qui sont réduites d'autant, le tout tel qu'illustré au plan numéro RA2VQ141Z01 de l'annexe I du présent règlement.
2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE I

*(article 2)*

PLAN NUMÉRO RA2VQ141Z01



MODIFICATION AU PLAN DE ZONAGE DE LA VILLE DE QUÉBEC

Extrait du plan de zonage no 94903Z03



**VILLE DE QUÉBEC**  
 SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT  
 DU TERRITOIRE  
 DIVISION DE L'URBANISME

Date du plan :	2008-03-17	No du plan :	RA2VQ141Z01
No du règlement :	R.A.2V.Q.141	Mise en vigueur :	
Préparé par :	L.N.	Échelle :	1:5000

\_\_\_\_\_  
 Directeur  
 Service de l'aménagement du territoire